

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2526

16 octobre 2008

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	121205	Luxani Finance S.A.	121214
Alces	121245	Mansford Belgium S.à r.l.	121215
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.	121209	Mansford France Holdings S.à r.l.	121214
Best Way Invest S.A.	121202	Mansford Group S.à r.l.	121216
B.O.A. Group S.A.	121217	Mansford Switzerland S.à r.l.	121215
B & S EF STEIG Immobilien AG	121235	MH Germany Property 25 S.à r.l.	121215
Caliope International Investment S.A. ..	121208	Milanda S.A.	121248
Cave Royale Luxembourg S.A.	121214	Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	121247
CFD Capital Management Sicav	121208	Mont Blanc Investment S.A.	121209
Corgest S.A.	121212	Multiple Enterprises Association Interna- tional S.A.	121213
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.	121212	MVM Sicav	121206
Electro-Stemmann	121212	N.G.E. S.A. - société de gestion de patri- moine familial	121204
Etablissements Klauner	121211	Opera Masters SCA SICAR	121203
Finonzo S.A.	121248	Orchalux S.à r.l.	121243
Fondecos S.A.	121203	PM France Retail S.à r.l.	121216
Georges Beaumont Invest	121211	Sarubert S.A Holding	121202
Henderson Property Management Com- pany (Luxembourg) No. 1 S.à r.l.	121212	Schaack - Floener	121213
Humphrey Invest S.A.	121205	Sicea Holding S.A.	121202
Invesco Funds	121207	Sobel Luxembourg S.à r.l.	121216
Investissements Méditerranée S.A.	121204	Société Immobilière des Artisans S.A. ..	121214
Italfortune International Fund	121205	Sofecolux	121203
I.T.U.	121247	Soparho	121234
Kaupthing Bank Luxembourg S.A.	121209	Tabiadasc Real Estate S.A.	121208
Kebel Invest S.à r.l.	121240	Tadler Investments S.A.	121204
Kiba S.A.	121211	Tervalux S.à r.l.	121238
KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l. ...	121211	Theta S.à r.l.	121218
Kymar S.A.	121213	Triplas Synthetic CDO S.A.	121213
La Iolla S.A.	121206	Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.	121217
Laser S.A.S.	121210	Vion Luxembourg S.à r.l.	121217
Le Requin	121207	Waterland Lux I S.à r.l.	121210
		W Industries Finances S.A.	121207

Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.654.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi 4 novembre 2008 à 15.10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de l'administrateur et président du conseil d'administration M. Cornelius Martin BECHTEL et décharge.
6. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008129835/29/20.

Sicea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2008 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008129840/795/18.

Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 novembre 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008120549/795/15.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société OPERA MASTERS SCA SICAR qui se réunira le 3 novembre 2008 à 10.00 heures au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes et lecture des comptes annuels relatifs à l'exercice écoulé au 31 décembre 2006;
2. Lecture et approbation des comptes annuels et affectation des résultats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006;
4. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008128850/6341/22.

Sofecolux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.584.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 novembre 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008; affectation des résultats;
3. délibération sur les perspectives d'avenir de la société;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008126972/1017/16.

Fondeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008119396/795/15.

N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOQUEE EXTRAORDINAIREMENT

qui se tiendra le 6 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007; affectation des résultats;
3. délibérations quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008128912/1017/17.

Tadler Investments S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.293.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 10 novembre 2008 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Examen des comptes annuels au 31/12/2007,
- Quitus aux Administrateurs pour la période du 01/01/07 au 27/12/07,
- Nomination du commissaire à la liquidation, Fiduciaire Glacis Sarl,
- Fixation de la date et de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2008128852/755/18.

Investissements Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.466.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10 avril 2008 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 novembre 2008 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008128569/755/17.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *November 3, 2008* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors

Référence de publication: 2008120548/795/15.

Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *3 novembre 2008* à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008129839/795/15.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

The shareholders of Italfortune International Fund Sicav (the "Company") are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will take place at the office of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *November 3, 2008* at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

- Amendment of article 5 eleventh paragraph so as to read as follows:
"The Board of Directors is empowered to take any of the above decisions if the net assets of the Sub-Fund(s) to be liquidated or to be merged fall below an amount determined by the Board of Directors from time to time which does not allow an efficient portfolio management of the Sub-Fund(s)".
- The new text of the Articles of Incorporation will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.
- The decision on the agenda of this Extraordinary General Meeting shall, at a first meeting, require a quorum of 50% of the shares issued and outstanding. The decision shall be validly made at a majority of two thirds of the shares present or represented and voting.
- In case of lack of quorum at the first Extraordinary General Meeting, a second meeting will be convened at the same address with the same agenda, at which the decision may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the shares present or represented.

- Shareholders who cannot be personally present at the meeting may sign and date the proxy available at the registered office of the Company and return it via mail or fax at least two days before the meeting to RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, (fax: +352 2460 3331).

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2008129838/584/28.

La Iolla S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.106.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 4 novembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008129834/534/16.

MVM Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Die Aktionäre der MVM SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, die am 4. November 2008, 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Namensänderung der Gesellschaft von MVM SICAV in MVM LUX SICAV
2. Änderung der Anlagepolitik der beiden Teilfonds MVM LUX SICAV - frontrunner global und MVM LUX SICAV - frontrunner earth
3. Generelle Überarbeitung der Neufassung der Satzung
Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
4. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 29.11.2008 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der MVM SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4022 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4001 angefordert werden.

Luxemburg, im Oktober 2008.

Der Verwaltungsrat der MVM SICAV.

Référence de publication: 2008129882/755/35.

W Industries Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 83.294.

L'Assemblée générale du 8 septembre 2008 n'ayant pu délibérer valablement sur le point ci-dessous, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le lundi 3 novembre 2008 à 14.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008121730/279/14.

Le Requin, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.068.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2008 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2007;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2007;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007;
4. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
6. Divers.

Les Administrateurs.

Référence de publication: 2008122208/536/21.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.457.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of Invesco Funds-Invesco Euro Bond Fund held on 26 September 2008 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, Shareholders are hereby reconvened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Invesco Funds-Invesco Euro Bond Fund which will be held at the registered office of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette at 2.30 p.m. (Luxembourg time) on 3 November 2008 to deliberate and vote on the following agenda:

Sole resolution:

1. To approve the merger of the Invesco Funds-Invesco Euro Bond Fund (the "Luxembourg Fund") into Invesco Funds Series 2 - Invesco Bond Fund (the "Irish Fund") pursuant to Article 5 of the Articles of Incorporation of Invesco Funds and the subsequent cancellation of all existing Shares of the Luxembourg Fund against the issue of shares in the Irish Fund on the basis of the net asset value of the classes of shares of the two funds to the holders of Shares of the Luxembourg Fund, in the manner set out in the Circular dated 8 September 2008 containing the recommended proposal for the merger of the Luxembourg Fund and the Irish Fund, effective on 5 December 2008 10.00 a.m. (Dublin time).

The reconvened Meeting will validly deliberate on the item of the agenda without any quorum requirement. The resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders who are unable to attend the Extraordinary General Meeting are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning the proxy card (available at the registered office of the SICAV) to RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, att. Mr Olivier Stoffels or fax it to +352 2460 3331 not later than 5.00 p.m. (Luxembourg time) on 30 October 2008

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008121657/755/27.

Caliope International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.122.

L'Assemblée générale du 8 septembre 2008 n'ayant pu délibérer valablement sur le point ci-dessous, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le lundi 3 novembre 2008 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.

Référence de publication: 2008121732/279/13.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.240.

The shareholders are hereby convened to a

SECOND ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on November 3, 2008 at 11 a.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on August 28, 2008, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2008122254/29/17.

CFD Capital Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée du 29 septembre 2008, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Sicav en "AMM FINANCE SICAV"
2. Modification du siège social de la Sicav
3. Modification de la composition du Conseil d'Administration
4. Changement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Ces changements prendront effet le 1^{er} novembre 2008.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée délibérera quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Prospectus de CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV sera mis à jour en conséquence et sera disponible au nouveau siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008122257/755/22.

Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 octobre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de M. Jean FELL, M. Moïse DARGAA, M. Benoît LEJEUNE et M. Arnaud SCHREIBER, dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008125059/29/22.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anteilklasse AT des Fonds Allianz-dit Cash Euro (LU0052695128) wird per 21. November 2008 liquidiert.
2. Die Anteilklasse A mit der ISIN LU0052694824 (untergehende Anteilklasse) des Fonds Allianz-dit Cash Euro wird per 28. November 2008 in den Allianz PIMCO LiquiditätsManager mit der ISIN LU0111395827 (aufnehmender Fonds) verschmolzen.

Die untergehende Anteilklasse und der aufnehmende Fonds verfolgen im Wesentlichen das gleiche Anlageziel. Nach der Liquidation der Anteilklasse AT des Fonds Allianz-dit Cash Euro (LU0052695128) und der Verschmelzung der Anteilklasse A mit der ISIN LU0052694824 (untergehende Anteilklasse) des Fonds Allianz-dit Cash Euro in den Allianz PIMCO LiquiditätsManager mit der ISIN LU0111395827 (aufnehmender Fonds) wird der Fonds Allianz-dit Cash Euro aufgelöst sein.

Senningerberg, im Oktober 2008

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2008129837/755/18.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.997.

EXTRAIT

Par jugement rendu le 9 octobre 2008 à 17.00 heures, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a ordonné l'admission de la société anonyme Kaupthing Bank Luxembourg S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 63.997 et ayant son siège social au 35A, avenue J.F.

Kennedy, L-1855 Luxembourg, au bénéfice de la procédure du sursis de paiement telle que prévue à la Partie IV de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée et déclare applicable l'article 60-2 (15) de ladite loi.

Le même jugement nomme administrateurs la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., représentée par Mme Emmanuelle Caruel-Henniaux et M^e Franz Fayot avec la mission de contrôler la gestion du patrimoine de la société anonyme Kaupthing Bank Luxembourg S.A. et limite la procédure du sursis de paiement à six mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Les Administrateurs

représentée par Mme Emmanuelle Caruel-Henniaux et M^e Franz Fayot

Référence de publication: 2008129323/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Laser S.A.S., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6832 Betzdorf, 7A, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 141.997.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait des décisions de la présidente du 4 août 2008

Il résulte des décisions de la présidente de la société prises en date du 4 août 2008 que:

- 1) La société constituera à partir du 15 août 2008 une succursale au Grand Duché de Luxembourg.
- 2) Le nom de la succursale est le même que celui du siège social: LASER S.A.S.
- 3) L'objet de la succursale sera identique à celui de celui du siège, c'est-à-dire: L'importation, l'exportation de machines électroniques, électriques, électromécaniques, textiles, articles de mode, confection, gadgets, articles de PARIS.
- 4) L'adresse de la succursale est fixée à L-6832, BETZDORF, 7A, rue de Wecker.
- 5) La représentante de la société pour la succursale sera Madame La Directrice
Madame Ségolène DE POMMERAU, née le 31.08.1969 à BOULOGNE - BILLANCOURT, demeurant à F-75116, PARIS, 106 rue de la Faisanderie
- 6) Madame DE POMMERAU a pouvoir d'engager la succursale par signature individuelle. Madame DE POMMERAU a pouvoir d'engager la société à l'égard de tiers et de la représenter en justice.

Paris, le 4 août 2008.

Pour extrait conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2008128185/6261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Waterland Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.975.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Brekelmans

Manager

Référence de publication: 2008128056/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01954. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127326/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00627. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.240,00.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 62.083.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127315/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08104. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Etablissements Klauner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS KLAUNER SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008127324/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00408. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Georges Beaumont Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 38.016.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008127311/8390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00657. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Electro-Stemmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.064.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127312/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00124. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 96.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2008127297/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02205. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Corgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 126.588.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28.03.2007.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128075/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08859. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 16.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128082/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08078. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Triplas Synthetic CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 90.832.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128067/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01951. - Reçu 50,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Multiple Enterprises Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 37.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128064/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08111. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.425.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KYMAR S.A.

C. BITTERLICH / P. STANKO

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008128065/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01807. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Schaack - Floener, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7790 Bissen, 71, rue Charles-Frédéric Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 16.032.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 8.10.2008.

SCHAACK - FLOENER

71, rue CH FRED., MERSCH, L-7790 BISSEN

Signature

Référence de publication: 2008128124/3223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02691. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière des Artisans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 81.233.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128130/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01233. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Cave Royale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.330.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127334/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00479. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Luxani Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.943.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127328/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00625. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Mansford France Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.815.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008128035/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01778. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mansford Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.858.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Mulier, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008128032/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mansford Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.859.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008128030/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

MH Germany Property 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.189.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008128031/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.860.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008128033/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mansford Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.950,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.814.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

* De nommer:

- Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008128034/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Sobel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.511.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises le 25 juin 2008 à Luxembourg

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du L-2449, 25, boulevard Royal au L-2449, 5, boulevard Royal qui deviendra l'adresse du siège social.

Par conséquent, dorénavant l'adresse du siège social est le 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Sobel Luxembourg Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128043/312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.636.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises le 25 juin 2008 à Luxembourg

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du L-2449, 25, boulevard Royal au L-2449, 5, boulevard Royal qui deviendra l'adresse du siège social.

Par conséquent, dorénavant l'adresse du siège social est le 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
POUR PUBLICATION ET REQUISITION
Vion Luxembourg Sarl
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2008128047/312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 septembre 2008

Onzième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

Certifié sincère et conforme
Pour B.O.A. Group S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008128052/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.072.078,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.648.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 12 septembre 2008

En date du 12 septembre 2008, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1330 Luxembourg avec effet au 26 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.
Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008128058/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.044.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on twenty-ninth September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

(1) "FINOR Luxembourg S.C.A.", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.086 and having its registered office at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, duly represented by Mr Patrick ZURSTRASSEN, residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg,

(2) Mr Patrick ZURSTRASSEN, born on 27th May 1945 in Liège (Belgium), residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;

(3) Mr Arnaud DUBOIS, born on 25th July 1944 in Paris (France), residing at 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, represented by Maître Mariya GADZHALOVA, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25th September 2008;

(4) Mr Yves WAGNER, born on 16th November 1958 in Luxembourg, residing at 13, route de Luxembourg, L-6910 Rood-sur-Syre, represented by Mr Robert DeNORMANDIE, residing at 11, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, pursuant to a proxy dated 26th September 2008;

(5) Mr Robert DeNORMANDIE, born on 20th October 1944 in Massachusetts (United States of America), residing at 11, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen,

(6) "DUBCONSEIL S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.106 and having its registered office at 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, duly represented by Mr Arnaud Dubois, residing in Luxembourg at 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, represented by Maître Mariya GADZHALOVA, previously named, pursuant to a proxy dated 25th September 2008;

(7) Mrs Agnès LARUELLE, born on 6th September 1962 in Huy (Belgium), residing at 17, rue de la Vallée, L-8477 Eischen;

(8) Mrs Daniela KLASSEN-MARTIN, born on 13th June 1967 in Carbonara (Italy), residing at 17, rue des Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France;

(9) Mrs Ludivine NICOLAI, born on 25th November 1975 in Metz (France), residing at 130, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

(10) Mr Marc De LEYE, born on 5th February 1955 in Uccle (Belgium), residing at 4, rue Mathias Adam, L-4708 Pétange;

(11) Mr Richard GODDARD, born on 5th December 1959 in Fareham (United Kingdom), residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen;

(12) Mr Bernard HERMAN, born on 15th July 1956 in Haine-Saint-Paul (Belgium) residing at 41, rue du 5 Septembre, B-6747 Saint Léger;

(all such proxies will remain attached hereto to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Theta S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Chapter I. Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Theta S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

It may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers (as defined hereafter).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one million six hundred sixty-five thousand four hundred ninety Euro (EUR 1,665,490.-) divided into one hundred sixty-six thousand five hundred forty-nine (166,549) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Managers shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days. If the existing shareholders do not exercise their right preferred subscription right during such period, they will be considered as having refused to exercise their preferred subscription right.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the articles of incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Managers to do so.

Art. 7. Shares. The shares of the Company will be issued in registered form only and a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office of the Company.

The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

Art. 8. Transfer of Shares and pre-emption rights.

8.1. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

8.2. Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register, either following a notification to the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

8.3. Each shareholder grants to the other shareholders pursuant to the conditions set forth below a pre-emptive right with respect to any transfer of all or part of the shares, equity warrants and/or any other similar instruments, issued or to be issued by the Company, and which may lead, directly or indirectly, immediately or not, by conversion, exchange, reimbursement, presentation or exercise of warrants, or by any other means, to the attribution of shares or any other similar instruments granting a participation in the Company's share capital (the "Securities") it owns. In the event that a shareholder (a "Selling Shareholder") receives a bona fide offer to purchase or otherwise transfer all or certain of his Securities (the "Offered Securities") which it wishes to accept, the Selling Shareholder shall give notice in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt (the "Sale Proposal Notice") to each shareholder and to the Company, together with a copy of such bona fide offer, and shall offer (the "Sale Proposal") to sell the Offered Securities to the other shareholders (collectively the "Offerees", each an "Offeree") on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer.

8.3.1. The Sale Proposal Notice shall indicate: (i) the name and address (or registered office) of the proposed transferee making the bona fide offer; (ii) the identification of the person(s) controlling directly or indirectly such proposed transferee; (iii) the number of Securities for which the transfer is contemplated; (iv) the direct or indirect financial relations (or other) between the Selling Shareholder and the proposed transferee making the bona fide offer; (v) the offered price in Euro by the proposed transferee making the bona fide offer in case of payment in cash or the estimated value in Euro in other cases, for the Offered Securities; (vi) the other terms of the bona fide offer, including the description of all agreements that the proposed transferee or the Selling Shareholder or an affiliate of the proposed transferee or Selling Shareholder contemplates to enter into with a shareholder or an affiliate; (vii) a copy of the bona fide offer duly signed by the proposed transferee making such bona fide offer.

8.3.2. The Offered Securities shall be offered by the Selling Shareholder to the Offerees as follows:

(a) The Selling Shareholder shall offer to the Offerees, and such Offerees may elect (but shall not be obliged) to purchase all or any portion of the Offered Securities (subject to the provisions herein) by giving an acceptance notice (the "Acceptance Notice") thereof to the Selling Shareholder and the Company within fifteen (15) days after the sending of the Sale Proposal Notice;

(b) All Offerees exercising such purchase rights shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Securities equal to the number of Offered Securities multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of Securities held by such Offeree, as the case may be and (y) for a denominator, the aggregate number of Securities held by all Offerees who have exercised their purchase rights (the "Purchasers", each a "Purchaser") (the resulting number of Securities to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down);

(c) The Company shall within seven (7) days after the expiration of the fifteen (15) day period mentioned in article 8.3.2. send a notice to all Purchasers specifying the number of Offered Securities that each Purchaser may purchase in accordance with the present article (the "Exercise Proposal Notice");

(d) Within fifteen (15) days of the sending of the Exercise Proposal Notice by the Company each Purchaser shall notify the Selling Shareholder and the Company of the number of Offered Securities for which it accepts the Sale Proposal (the "Exercise Acceptance Notice"). The Exercise Acceptance Notice shall contain the unconditional and irrevocable obligation of the Purchaser to acquire such number of Offered Securities on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer;

(e) If following (i) receipt of all Exercise Acceptance Notices; or (ii) application of the formula provided under (b), it results that one or more Offered Securities are not purchased by the Purchasers after exercise of their purchase rights, then only such remaining Offered Securities may be offered for sale by the Selling Shareholder to the proposed transferee pursuant to the bona fide offer in accordance with the provisions as in paragraph 8.3.4.

8.3.3. In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all of the Offered Securities pursuant to article 8.3.2., the Selling Shareholder shall sell the Offered Securities to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the purchase price for such Offered Securities in cash thirty (30) days after the date of giving of the Exercise Acceptance Notice.

Unless otherwise agreed among the Selling Shareholder and the Purchasers, the closing for the purchase of the Offered Securities by the Purchasers shall take place at the principal office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the Selling Shareholder shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Offered Securities to the appropriate Purchasers against payment of the relevant purchase price.

8.3.4. In the event that (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire any or all of the Offered Securities pursuant to the Sale Proposal or (b) the Purchasers shall fail to timely purchase any or all of the Offered Securities within the period specified in article 8.3.3. (the date to occur of the event described in the foregoing subparagraph is the "Termination Date"), then the Selling Shareholder shall have the right to accept, and to sell such Offered Securities pursuant to the bona fide offer, provided that in each such case:

(a) the transfer of the Offered Securities pursuant to the bona fide offer shall take place within thirty (30) days after the Termination Date;

(b) the consideration described in the bona fide offer is not changed in any respect and no other terms or provisions set forth in the bona fide offer are modified in any material respect (it being understood that any such changes or modifications to the terms of the bona fide offer would constitute a new offer which would be subject to the provisions of the present article); and

(c) written notice of such proposed transfer shall have been given by the Selling Shareholder to the Company and all other shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the proposed transfer.

8.4. Notwithstanding the foregoing provisions, any transfer (whether in ownership, bare ownership or usufruct) of Securities, to any transferee whomsoever is subject to the prior approval of the Board of Managers. To that effect the transferor must notify to the Board of Managers in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt, in the form of the Sale Proposal Notice.

The Board of Managers will be deemed to have consented to the proposed transfer if it has not notified to the transferor in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt, within twenty-two (22) days after the sending of the Sale Proposal Notice its refusal. If the Board of Managers does not consent to the proposed transfer it does not need to specify the grounds of its refusal.

In the event of a refusal of the approval, the transferor shall have fifteen (15) days, from the date of receipt of the notice of refusal to inform the Company whether or not he renounces or revokes his intention to transfer.

In the event that the transferor does not renounce his intention to transfer, the Board of Managers is obliged, within ninety (90) days of the notice of refusal, to have the Securities acquired by one or more individuals or legal entities of its choice, at a price fixed by expert, chosen from among shareholders or non-shareholders, or on the transferor's consent, by the Company itself if it fulfils all the legal conditions for such acquisition, at the price which is contained in the Sale Proposal Notice or, if the Board of Managers notifies to the transferor that it disagrees on such price, at a price corresponding to the market value of the Securities as determined by sole expert designated (i) as agreed on by the parties, or, (ii) in the absence of agreement after a period of fifteen (15) days starting to run from the date of the above notification by the Company of its disagreement, by the President of the District Court, Commercial Section (Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale) of Luxembourg (herein referred to as the "President"). The President shall first attempt to appoint the expert amongst one of the partners of one of the four largest international audit firms established in Luxembourg, although failing to do so will not prevent the appointment by the President of any other expert. The expert shall act as an expert pursuant to article 1592 of the Luxembourg Civil Code and not as an arbitrator. The expert shall determine the above price with reference to criteria which the expert shall, in his discretion, deem the most appropriate.

If at the end of the ninety (90) day period running from the date of the notice of refusal, the acquisition of the Securities has not been effected, or the expert has not been appointed, the approval shall be considered as having been given. However this period may be extended by order of injunction of the President of the District Court of Luxembourg (ordonnance de référé du Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg) on the Company's request. The transferor and transferee mentioned in the request shall be duly convened.

For the purposes of the above, (i) "transfer", in whatsoever form and for whatsoever reason, is defined as any assignment, contribution, transmission, change in ownership, with or without consideration, even if the transfer takes place by way of an individual renunciation of preferential subscription rights in favour of designated persons, by public auction or by application of a judicial decision or if the transfer of ownership is deferred, (ii) "bona fide offer" is defined as an irrevocable offer made in writing in good faith by a proposed transferee to acquire a specified number of shares and which indicates (a) the type, number and class of shares or securities to be purchased, (b) the price offered per share or security, (c) the terms and conditions of the offer, including any representations, warranties and indemnities to be delivered therewith, (d) the name and address of the offeror and of each person who controls it and (e) the financing means of the offeror in respect of the envisaged purchase, provided that such offer may not be subject to any conditions the satisfaction or fulfilment of which is within the control of such proposed transferee and (iii) "qualified financial institution" is defined as an established investment bank or similar financial institution with recognised international expertise.

Chapter III. Board of Managers

Art. 9. Management of the Company. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers who may but need not be shareholders (the "Board of Managers").

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed

for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders, except that in his absence the Board of Managers may appoint another manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Such convening notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Every meeting of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Meeting of the Board of Managers is duly quorated only if a majority of the members in office are present or represented.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Art. 10. Minutes of the meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of the Chairman or under the joint signature of any two managers.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 14. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 15. Shareholder Meetings. The maximum number of shareholders of the Company may not exceed 40, except that such number may be exceeded in the event of transmission of shares upon death or dissolution of a matrimonial community.

Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. The holding of a general meeting of the shareholders is not required where the number of shareholders does not exceed 25. In such case collective decisions may be taken by the shareholders by way of written resolutions.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail by the Board of Managers to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

An annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of the month of June at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended); in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 17. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 18. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 19. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

Subscription and liberation

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the Company has issued one hundred sixty-six thousand five hundred forty-nine (166,549) shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each which have been subscribed and fully paid up by the appearing parties through contributions in kind as described hereafter (the "Contributions in Kind") as follows:

1) "FINOR Luxembourg S.C.A."

has subscribed to ninety thousand nine hundred twenty-four (90,924) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in seventy-nine thousand one hundred fifteen (79,115) shares in "The Directors Office S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 96.744 ("The Directors' Office"), at their aggregate nominal value of seven hundred ninety-one thousand one hundred fifty Euro (€ 791,150.-);

- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of one hundred eighteen thousand nineteen Euro (€ 118,090.-);

2) Mr Patrick ZURSTRASSEN

has subscribed to one (1) share in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) fully paid up, through a contribution in kind, consisting in one (1) share in the Directors' Office at its nominal value of ten Euro (€ 10.-);

3) Mr Arnaud DUBOIS

has subscribed to one (1) share in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) fully paid up, through a contribution in kind, consisting in one (1) share in the Directors' Office at its nominal value of ten Euro (€ 10.-);

4) Mr Yves WAGNER

has subscribed to thirty-four thousand eight hundred thirty-eight (34,838) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in thirty thousand three hundred fourteen (30,314) shares in The Directors Office, at their aggregate nominal value of three hundred three thousand one hundred forty Euro (€ 303,140.-);

- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of forty-five thousand two hundred forty Euro (€ 45,240.-);

5) Mr Robert DeNORMANDIE

has subscribed to twelve thousand five hundred twenty-two (12,522) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in ten thousand eight hundred ninety-six (10,896) shares in The Directors Office at their aggregate nominal value of one hundred eight thousand nine hundred sixty Euro (€ 108,960.-);

- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of sixteen thousand two hundred sixty Euro (€ 16,260.-);

6) DUBCONSEIL S.à r.l.

has subscribed to four thousand eight hundred four (4,804) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in four thousand one hundred seventy-nine (4,179) shares in The Directors Office at their aggregate nominal value of forty-one thousand seven hundred ninety Euro (€ 41,790.-);

- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of six thousand two hundred fifty Euro (€ 6,250.-);

7) Mrs Agnès LARUELLE

has subscribed to three thousand one hundred two (3,102) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in two thousand seven hundred (2,700) shares in The Directors Office at their aggregate nominal value of twenty-seven thousand Euro (€ 27,000.-);
- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of four thousand twenty Euro (€ 4,020.-);

8) Mrs Daniela KLASSEN-MARTIN

has subscribed to two thousand eight hundred seventy-four (2,874) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in two thousand five hundred one (2,501) shares in The Directors Office at their aggregate nominal value of twenty-five thousand ten Euro (€ 25,010.-);
- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of three thousand seven hundred thirty Euro (€ 3,730.-);

9) Mrs Ludivine NICOLAI

has subscribed to three hundred thirty-seven (337) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in two hundred ninety-three (293) shares in The Directors Office at their aggregate nominal value of two thousand nine hundred thirty Euro (€ 2,930.-);
- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of four hundred forty Euro (€ 440.-);

10) Mr Marc De LEYE

has subscribed to five hundred ninety-seven (597) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of five thousand nine hundred seventy Euro (€ 5,970.-).

11) Mr Richard GODDARD

has subscribed to eleven thousand nine hundred fifty-two (11,952) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in ten thousand four hundred (10,400) shares in The Directors Office at their aggregate nominal value of one hundred four thousand Euro (€ 104,000.-);
- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of fifteen thousand five hundred twenty Euro (€ 15,520.-);

12) Mr Bernard HERMAN

has subscribed to four thousand five hundred ninety-seven (4,597) shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each fully paid up as follows:

- through a contribution in kind consisting in four thousand (4,000) shares in The Directors Office at their aggregate market value of forty thousand Euro (€ 40,000.-);
- through a contribution in kind consisting in a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of five thousand nine hundred seventy Euro (€ 5,970.-);

The above Contributions in Kind have been further described and valued by the founders of the Company pursuant to a valuation report dated 26th September 2008 prepared by the founders of the Company (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed), the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the founders believe that the value of the Contributions in Kind represented by (i) 144,400 shares with a nominal value of ten Euro (€ 10) each in issue in The Directors Office and (ii) a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of two hundred and twenty one thousand four hundred and ninety Euros (€ 221,490) is at least equal to the value of the shares to be issued by the Company in consideration therefore."

Proof of the transfer to the Company of the Contributions in Kind and the payment of the subscription price of one million six hundred sixty-five thousand four hundred ninety Euro (EUR 1,665,490.-) was given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine thousand euro.

Because of the Company holding after such contribution of 100 % of the shares of The Directors' Office S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to the Company, against the issue of newly issued shares in the Company, prenamed, the notary refers to article 4-2 of the law of 29th December 1971 which provides for a capital duty exemption.

Extraordinary general meeting

The general meeting of the shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature power as provided for in the articles of association:

1) Mr Patrick ZURSTRASSEN, company director, born on 27th May 1945 in Liège (Belgium), residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg who shall also act as chairman of the Board of Managers;

2) Mrs Agnès LARUELLE, chief financial officer, born on 6th September 1962 in Huy (Belgium), residing at 17, rue de la Vallée, L-8477 Eischen who shall also act as secretary of the Company; and

3) Mr Richard GODDARD, company director, born on 5th December 1959 in Fareham (United Kingdom), residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

(1) "FINOR Luxembourg S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.086, ayant son siège social au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, demeurant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;

(2) Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, né le 27 mai 1945 à Liège (Belgique), demeurant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;

(3) Monsieur Arnaud DUBOIS, né le 25 juillet 1944 à Paris (France), demeurant au 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, représenté par Maître Mariya GADZHALOVA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2008;

(4) Monsieur Yves WAGNER, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-6910 Rood-sur-Syre, représenté par Monsieur Robert DeNORMANDIE, demeurant au 11, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2008;

(5) Monsieur Robert DeNORMANDIE, né le 20 octobre 1944 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 11, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen;

(6) "DUBCONSEIL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.106 et ayant son siège social au 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, représentée par Monsieur Arnaud Dubois, demeurant au Luxembourg au 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg représenté par Maître Mariya GADZHALOVA, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2008;

(7) Madame Agnès LARUELLE, née le 6 septembre 1962, à Huy (Belgique), demeurant au 17, rue de la Vallée, L-8477 Eischen;

(8) Madame Daniela KLASSEN-MARTIN, née le 13 juin 1967 à Carbonara (Italie), demeurant au 17, rue des Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France;

(9) Madame Ludivine NICOLAI, née le 25 novembre 1975 à Metz (France), demeurant au 130, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

(10) Monsieur Marc De LEYE, né le 5 février 1955 à Uccle (Belgique) demeurant au 4, rue Mathias Adam, L-4708 Pétange;

(11) Monsieur Richard GODDARD, né le 5 décembre 1959 à Fareham (Royaume-Uni), demeurant au 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen;

(12) Monsieur Bernard HERMAN, né le 15 juillet 1956 à Haine-Saint-Paul (Belgique) demeurant au 41, rue du 5 septembre, B-6747 Saint-Léger;

(toutes ces procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Les parties comparantes, agissant ès-qualité, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Theta S.à r.l., qui est constituée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme - Nom - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Theta S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales applicables.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeurs mobilières.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance de toutes sortes, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ces entités.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute techniques et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Chapitre II. Capital social - Part sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (€ 1.665.490.-) divisé en cent soixante six mille cinq cent quarante-neuf (166.549) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros(€ 10.-) chacune.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Augmentation et réduction de capital social. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en espèces seront offertes par préférence aux associés existants proportionnellement à la part du capital social qu'ils détiennent. Le Conseil de Gérance fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne pourra pas être inférieure à 30 jours. Si les associés existants n'exercent pas leur droit préférentiel de souscription endéans ce délai, ils seront présumés avoir renoncé à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil de Gérance à le faire.

Art. 7. Parts sociales. Les parts sociales de la Société seront émises uniquement sous forme nominative et un registre des associés dont tout associé pourra prendre connaissance sera tenu au siège social de la Société.

Le registre contiendra l'identification précise de chaque associé et l'indication du nombre de parts sociales détenues, l'indication des paiements effectués sur les parts sociales ainsi que les transferts de parts sociales et les dates de ceux-ci.

Chaque associé notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une part sociale nominative résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts sociales et droit de pré-emption.

8.1. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

8.2. Tout transfert de parts sociales sera inscrit dans le registre des associés, soit après notification à la Société suivant les règles régissant les cessions de créance prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, soit par une déclaration de cession inscrite dans le registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Par ailleurs, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des associés tout transfert constaté dans une correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

8.3. Chaque associé accorde aux autres associés aux conditions stipulées ci-dessous un droit de préemption sur la cession de tout ou partie des parts sociales, bons de souscription de parts sociales et/ ou tout autre instrument semblable émis ou devant être émis par la Société, et pouvant donner droit, directement ou indirectement, immédiatement ou non, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice de bons ou par tout autre moyen, à l'attribution de parts sociales ou d'autres instruments semblables octroyant une participation dans le capital social de la Société (les "Titres") qu'il détient. Au cas où un associé (l'"Associé Vendeur") reçoit une offre sincère et honnête d'achat ou autrement de transfert de tout ou partie de ses Titres (les "Titres Proposés") qu'il souhaite accepter, l'Associé Vendeur devra envoyer un avis par lettre recommandée ou remis en main propre contre récépissé (l'"Avis de Proposition de Vente") à chaque associé et à la Société, ainsi qu'une copie de ladite offre sincère et honnête, et devra proposer (la "Proposition de Vente") de céder les Titres Proposés aux autres associés (ensembles les "Destinataires de l'Offre", individuellement un "Destinataire de l'Offre") suivant les mêmes modalités et conditions que celles contenues dans l'offre sincère et honnête.

8.3.1. L'Avis de Proposition de Vente devra comporter: (i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire proposé qui a fait l'offre sincère et honnête; (ii) l'identité de la (des) personne(s) qui contrôle(nt) directement ou indirectement le cessionnaire proposé; (iii) le nombre de Titres dont le transfert est envisagé; (iv) les relations financières (ou autres) directes ou indirectes entre l'Associé Vendeur et le cessionnaire proposé ayant fait l'offre sincère et honnête; (v) le prix proposé en euros par le cessionnaire ayant fait l'offre sincère et honnête en cas de paiement en espèces ou la valeur estimée en euros dans les autres cas, pour les Titres Proposés; (vi) les autres termes de l'offre sincère et honnête, y compris la description de tous les accords que le cessionnaire proposé ou l'Associé Vendeur ou un affilié du cessionnaire proposé ou de l'Associé Vendeur envisage de conclure avec un associé ou un affilié; (vii) une copie de l'offre sincère et honnête dûment signée par le cessionnaire proposé ayant fait l'offre sincère et honnête.

8.3.2. Les Titres Proposés seront proposés par l'Associé Vendeur aux Destinataires de l'Offre comme suit:

(a) L'Associé Vendeur offrira aux Destinataires de l'Offre, et lesdits Destinataires de l'Offre pourront choisir (mais ne seront pas obligés) d'acheter tout ou partie des Titres Proposés (sous réserve des présentes dispositions) en notifiant leur acceptation (la "Notification d'Acceptation") à l'Associé Vendeur et à la Société dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de l'Avis de Proposition de Vente;

(b) Tous les Destinataires de l'Offre qui exercent ces droits d'achat peuvent, dans leur ensemble, acheter un nombre maximum de Titres Proposés égal au nombre de Titres Proposés multiplié par une fraction, ayant (x) pour numérateur, le nombre de Titres détenus par le Destinataire de l'Offre, suivant le cas et (y) pour dénominateur, l'ensemble des Titres détenus par tous les Destinataires de l'Offre qui ont exercé leurs droits d'achat (ensembles les "Acheteurs", individuellement un "Acheteur") (le nombre de Titres qui en résulte sera arrondi au nombre entier le plus proche, et toute fraction égale à un demi sera arrondie au nombre entier inférieur);

(c) La Société doit dans les sept (7) jours suivant l'expiration du délai de quinze (15) jours mentionnée à l'article 8.3.2. notifier à tous les Acheteurs le nombre de Titres Proposés que chaque Acheteur peut acheter conformément au présent article (l'"Avis de Proposition d'Exercice");

(d) Dans les quinze (15) jours de l'envoi de l'Avis de Proposition d'Exercice par la Société, chaque Acheteur informera l'Associé Vendeur et la Société du nombre de Titres Proposés pour lesquels il accepte la Proposition de Vente ("Avis d'Acceptation d'Exercice"). L'Avis d'Acceptation d'Exercice contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable de l'Acheteur d'acquiescer ledit nombre de Titres Proposés suivant les mêmes termes et conditions que ceux mentionnés dans l'offre sincère et honnête;

(e) Si suivant (i) la réception de tous les Avis d'Acceptation d'Exercice, (ii) ou de l'application de la formule énoncée sous (b) ci-dessus, il ressort qu'un ou plusieurs Titres Proposés ne sont pas achetés par les Acheteurs après exercice de leurs droits d'achat, alors seuls les Titres Proposés restants pourront être proposés à la vente par l'Associé Vendeur au cessionnaire proposé en vertu de l'offre sincère et honnête et conformément aux dispositions du paragraphe 8.3.4.

8.3.3. Au cas où certains ou tous les Destinataires de l'Offre acceptent valablement d'acheter tous les Titres Proposés conformément à l'article 8.3.2., l'Associé Vendeur vendra les Titres Proposés aux Acheteurs, et les Acheteurs payeront le prix d'achat de ces Titres Offerts en espèces trente (30) jours après la date de l'envoi de l'Avis d'Acceptation d'Exercice.

Sauf accord contraire entre l'Associé Vendeur et les Acheteurs, l'achat des Titres Offerts par les Acheteurs aura lieu à l'établissement principal de la Société aux heures normales de bureau. A l'heure et l'endroit ainsi indiqués, l'Associé Vendeur livrera les instruments de cessions nécessaires pour transférer les Titres Offerts aux Acheteurs déterminés contre paiement du prix d'achat déterminé.

8.3.4. Au cas où (a) les Destinataires de l'Offre viendraient à ne pas accepter valablement d'acquiescer tout ou partie des Titres Proposés conformément à la Proposition de Vente ou (b) les Acheteurs viendraient à ne pas à acheter tout ou partie des Titres Offerts dans les délais impartis tel que mentionnés à l'article 8.3.3. (la date de la survenance décrite dans le sous-paragraphe précédent étant définie comme la "Date Finale"), alors l'Associé Vendeur aura le droit d'accepter l'offre sincère et honnête, et de vendre ces Titres Offerts conformément à cette offre, à condition que dans chacun de ces cas:

(a) le transfert des Titres Proposés conformément à l'offre sincère et honnête ait lieu dans les trente (30) jours suivant la Date Finale;

(b) le prix décrit dans l'offre sincère et honnête n'ait changé d'aucune manière et aucun terme ou disposition déterminé dans l'offre sincère et honnête n'ait été modifié de quelque façon que ce soit (étant entendu que tout changement ou modification des termes de l'offre sincère et honnête constitueraient une nouvelle offre et serait sujet aux dispositions du présent article); et

(c) un tel transfert proposé doit avoir été notifié par écrit par l'Associé Vendeur à la Société et à tous les autres associés au moins quinze (15) jours avant la date de cession proposée.

8.4. Nonobstant les dispositions précédentes, tout transfert (en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit) de Titres à quelque cessionnaire que ce soit est soumis à l'approbation préalable du Conseil de Gérance. A cet effet, le cédant doit notifier par écrit par lettre recommandée ou par remise en main propre contre récépissé un avis dans la forme de l'Avis de Proposition de Vente au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance sera présumé avoir consenti au transfert proposé s'il n'a pas notifié son refus au cédant par lettre recommandée ou par remise en main propre contre récépissé, dans les vingt-deux (22) jours qui suivent l'envoi de l'Avis de Proposition de Vente. Le Conseil de Gérance n'a pas à motiver son refus au cas où il ne consentirait pas à la cession proposée.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de réception de la notification du refus, pour informer la Société s'il renonce ou non à, ou révoque ou non, son projet de transfert.

Au cas où le cédant ne renoncerait pas à son projet de transfert, le Conseil de Gérance est tenu, dans le délai de quatre-vingt-dix jours (90), à compter de la notification du refus, de faire acquiescer les Titres par une ou plusieurs personnes physiques ou morales de son choix, à un prix fixé par expert, choisies parmi les associés ou non, ou avec l'accord du cédant, par la Société elle-même si elle remplit les conditions légales pour une telle acquisition, au prix indiqué dans l'Avis de Proposition de Vente ou, si le Conseil de Gérance n'est pas d'accord avec ce prix au prix, correspondant à la valeur de marché des Titres telle que déterminée par un expert unique désigné (i) par un accord entre les parties ou (ii) à défaut d'accord à l'issue d'une période de quinze (15) jours à compter de la date de notification par la Société de son désaccord, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale (ci-après le "Président"). Le Président nommera d'abord l'expert parmi un des associés d'une des quatre entreprises internationales de révision les plus importantes établies à Luxembourg; le défaut de procéder de cette manière n'empêchera cependant pas la nomination de tout autre expert par le Président. L'expert agira en tant qu'expert conformément à l'article 1592 du Code Civil luxembourgeois et non pas en tant qu'arbitre. L'expert déterminera le prix mentionné ci-dessus selon des critères discrétionnaires que l'expert estimera les plus appropriés.

Si à l'issue du délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la notification du refus, l'achat des Titres n'est pas réalisé, ou si l'expert n'a pas été nommé, l'agrément est considéré comme ayant été donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par une ordonnance de référé du Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sur requête de la Société. Le cédant et le cessionnaire mentionnés dans la requête doivent être dûment convoqués.

Aux fins des dispositions ci-dessus, (i) un "transfert", sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, est défini comme toute cession, apport, succession ou autre mutation, à titre onéreux ou gratuit, alors même que le transfert aurait lieu par voie de renonciation individuelle au droit préférentiel de souscription en faveur de personnes dénommées,

d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété serait différé, (ii) l'"offre sincère et honnête" est définie comme une proposition irrévocable faite par écrit de bonne foi par un cessionnaire proposé pour acquérir un nombre défini de parts sociales et qui indique (a) le type, le nombre et la classe de parts sociales ou titres devant être achetés, (b) le prix proposé par part sociale ou titre, (c) les termes et conditions de l'offre, y compris toutes les confirmations, garanties et indemnités devant être fournies, (d) le nom et l'adresse du cessionnaire et de chaque personne qui le contrôle et (e) les moyens de financement du cessionnaire pour ce qui concerne l'achat envisagé, à condition qu'une telle offre ne puisse pas être sujette à une quelconque condition de satisfaction ou à l'accomplissement d'un acte dont le cessionnaire peut décider discrétionnairement et (iii) une "institution financière qualifiée" est définie comme un établissement bancaire ou une institution financière semblable disposant d'une expertise internationale reconnue.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non (le "Conseil de Gérance").

Les gérants sont nommés et révoqués par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée du mandat n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Le Conseil de Gérance doit être convoqué si deux gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, étant entendu qu'en son absence, le Conseil de Gérance nommera un autre gérant et l'assemblée générale des associés pourra nommer toute autre personne comme président temporaire par un vote à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Cet avis de convocation indiquera l'heure et l'endroit de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Il pourra être passé outre à cette convocation avec un l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou tout autre endroit déterminé par le Conseil de Gérance de temps à autre. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution prise.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président de la réunion. Les procurations y seront annexées.

Les résolutions des gérants, y compris des résolutions circulaires, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle du Président ou sous la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance pourra conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été, gérant ou préposé de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou préposé et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" comprendront, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en cas de compromis et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou préposé:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et pas dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par le présent article, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou préposé peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, et subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou préposé et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et préposés en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du préposé ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 14. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Assemblées Générales. Le nombre maximum d'associés de la Société ne pourra excéder 40, mais ce nombre pourra être dépassé dans un cas de transmission de parts sociales pour cause de mort ou de dissolution d'une communauté matrimoniale.

Chaque associé peut prendre part à toute assemblée d'associés en nommant, par écrit e-mail ou télécopie, ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme mandataire qui ne devra pas nécessairement être un associé.

Les résolutions des associés seront adoptées dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas requise lorsque le nombre d'associés n'excède pas 25. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par les associés sous forme de résolutions écrites.

Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée par le Conseil de Gérance aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de leur approbation par la majorité prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant la modification des statuts seront prises par (x)

une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Une assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Chapitre V. Année sociale - Distribution des profits

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels pourront être consultés par tout associé au siège social de la Société.

Art. 19. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas être supérieurs au montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 21. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, la Société a émis cent soixante six mille cinq cent quarante-neuf (166.549) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune qui ont été souscrites et entièrement payées par les parties comparantes par des apports en nature décrits ci après (les "Apports en Nature") comme suit:

1) FINOR Luxembourg S.C.A.

A souscrit à quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-quatre (90.924) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en soixante-dix-neuf mille cent quine (79.115) actions de "The Directors' Office S.A." une société anonyme constituée en vertu de et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.744 ("The Directors' Office") à leur valeur nominale pour un montant total de sept cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (€ 791.150.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de cent dix-huit mille quatre-vingts euros (€ 118.090.-);

2) Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

a souscrit à une (1) part sociale de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) entièrement payée par un apport en nature consistant en une (1) action de The Directors' Office avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-);

3) Monsieur Arnaud DUBOIS

a souscrit à une (1) part sociale de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) entièrement payée par un apport en nature consistant en une (1) action de The Directors' Office avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-);

4) Monsieur Yves WAGNER

a souscrit à trente-quatre mille huit cent trente-huit (34.838) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en trente mille trois cent quatorze (30.314) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de trois cent trois mille cent quarante euros (€ 303.140.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de quarante-cinq mille deux cent quarante euros (€ 45.240.-);

5) M. Robert DeNORMANDIE

a souscrit à douze mille cinq cent vingt-deux (12.522) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en dix mille huit cent quatre-vingt-seize (10.896) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de dix euros (€ 10.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de seize mille deux cent soixante euros (€ 16.260.-);

6) DUBCONSEIL S.à.r.l.

a souscrit à quatre mille huit cent quatre (4.804) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en quatre mille cent soixante-dix-neuf (4.179) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de quarante et un mille sept cent quatre-vingt-dix euros (€ 41.790.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de six mille deux cent cinquante euros (€ 6.250.-);

7) Madame Agnès LARUELLE

a souscrit à trois cent deux (3.102) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en deux mille sept cents (2.700) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de vingt-sept mille euros (€ 27.000.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de quatre mille vingt euros (€ 4.020.-);

8) Madame Daniela KLASSEN-MARTIN

a souscrit à deux mille huit cent soixante-quatorze (2.874) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en deux mille cinq cent une (2.501) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de vingt-cinq mille dix euros (€ 25.010.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de trois mille sept cent trente euros (€ 3.730.-);

9) Madame Ludivine NICOLAI

a souscrit à trois cent trente-sept (337) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en deux cent quatre-vingt-treize (293) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de deux mille neuf cent trente euros (€ 2.930.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de quatre cent quarante euros (€ 440.-);

10) Monsieur Marc De LEYE

a souscrit à cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de cinq mille neuf cent soixante-dix euros (€ 5.970.-);

11) Monsieur Richard GODDARD

a souscrit à onze mille neuf cent cinquante-deux (11.952) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en dix mille quatre cents (10.400) actions de The Directors' Office à leur valeur nominale pour un montant total de cent quatre mille euros (€ 104.000.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de quinze mille cinq cent vingt euros (€ 15.520.-);

12) Monsieur Bernard HERMAN

a souscrit à quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (4.597) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune entièrement payées comme suit:

- par un apport en nature consistant en quatre mille neuf cents (4.900) actions de The Directors' Office. à leur valeur nominale pour un montant total de quarante mille euros (€ 40.000.-);

- par un apport en nature consistant en une créance due contre The Directors' Office d'un montant total de cinq mille neuf cent soixante-dix euros (€ 5.970.-);

Les Apports en Nature ci-dessus ont été décrits et évalués en détail par les fondateurs de la Société dans un rapport d'évaluation daté du 26 septembre 2008 préparé par les fondateurs de la Société (qui sera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui), la conclusion duquel est la suivante:

"In view of the above, the founders believe that the value of the Contributions in Kind represented by (i) 144,400 shares with a nominal value of ten Euro (€ 10) each in issue in The Directors Office and (ii) a due and payable receivable against The Directors Office of an aggregate amount of two hundred and twenty one thousand four hundred and ninety Euros (€ 221,490) is at least equal to the value of the shares to be issued by the Company in consideration therefore."

Preuve du transfert à la Société des Apports en Nature et du paiement du prix de souscription d'un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (€ 1.665.490.-) a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ neuf mille euros.

Du fait que la Société détient après l'apport de 100% des actions de The Directors' Office S.A., une société constituée en vertu de, et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, à la Société contre des parts sociales nouvellement émises de la Société, précitée, le notaire se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des associés a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun avec le pouvoir de signature comme conféré par les statuts de la Société:

1) Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, administrateur de société, né le 27 mai 1945 à Liège (Belgique), demeurant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, qui agira également en tant que président du Conseil de Gérance;

2) Madame Agnès LARUELLE, directeur financier, née le 6 septembre 1962 à Huy (Belgique), demeurant au 17, rue de la Vallée, L-8477 Eischen qui agira également en tant que secrétaire de la Société; et

3) Monsieur Richard GODDARD, administrateur de société, né le 5 décembre 1959 à Fareham (Royaume-Uni), demeurant au 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des comparant ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. ZURSTRASSEN, M. GADZHALOVA, R. DeNORMANDIE, A. LARUELLE, D. KLASSEN-MARTIN, L. NICO-LAI, M. DE LEYE, R. GODDARD, B. HERMAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12543. - Reçu mille cent sept Euros quarante-cinq Cents (221.490.- à 0,5 % = 1.107,45.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008128238/239/951.

(080149564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Soparho, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.206.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 septembre 2008 que:

1. La cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS en date du 25 août 2008 au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS est ratifiée.

Le conseil d'administration en place jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 se compose à présent de:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS;
- Monsieur Alain LAM;
- Monsieur Patrick MOINET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127979/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

B & S EF STEIG Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 142.024.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am neunundzwanzigsten August,

Vor der unterzeichneten Notarin Karine REUTER, mit dem Amtssitze zu Redange/Attert

Ist erschienen:

Die anonyme Gesellschaft luxemburgischen Rechtes B & S IMMOBILIEN AG, mit Sitz in 5, rue Baachergaass, L-5444 SCHENGEN,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am heutigen Tage, vor gegenwärtiger Urkunde, noch nicht eingetragen,

hier vertreten durch Herrn Gökce G.SOYCAN, geboren am 20. Mai 1977 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66 119 SAARBRÜCKEN, 72 Spichererbergstrasse, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung, B & S EF STEIG Immobilien AG" société anonyme.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen. Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft, die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Grundstücken im In-und Ausland für eigene Rechnung, eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Zur Erreichung des Gesellschaftszwecks kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen, die ihr dienlich und notwendig erscheinen; sie kann gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesem Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften dienen, an denen sie eine Beteiligung hält.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- Euro) eingeteilt in EINUND-DREISSIG (31) Aktien mit einem Nominalwert von EINTAUSEND EURO (1.000,- Euro).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien nach Wunsch der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionäre der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann jederzeit die Mitglieder des Verwaltungsrats abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Unterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglieder des Verwaltungsrates noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Kläger, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein von dem Verwaltungsrat dazu bestimmtes Mitglied, vertreten

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über die Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einladung angegebenen Ort, am zweiten Freitag im Monat Juni um 15.00 Uhr und zum ersten Male im Jahre 2009.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nachfolgenden Arbeitstag verlegt.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das Geschäftsjahr 2008 ist ein Rumpfgeschäftsjahr; es beginnt mit der Unterzeichnung des Gesellschaftsvertrages und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher verbleibt nach dem Abzug von Verbindlichkeiten über die vorhandenen Vermögenswerte nach Berücksichtigung aller Kosten und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchen Gründen auch immer, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den nach Abzug des Zuführungsbetrags hinausgehenden Reingewinn verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl natürliche Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse sowie ihre Vergütung erfolgt durch Beschlussfassung der Generalversammlung.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf EINTAUSENDSIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (1.750,- EURO) geschätzt.

Kapitalzeichnung

Die einunddreissig (31) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Herr Ersin BEYAZIT	10 Aktien
Herr Oliver SCHWARZ	10 Aktien
Herr Gökce G. SOYCAN	11 Aktien
Total: einunddreissig	31 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden auf unbestimmte Zeit ernannt:
 1. Herr Ersin BEYAZIT, geboren am 10. September 1950 in Samsung (Türkei), wohnhaft in D-66 119 SAARBRÜCKEN, 72 Spichererbergstrasse,
 2. Herr Oliver SCHWARZ, geboren am 18. März 1969 in Zweibrücken, wohnhaft in D-66 44o BLIESKASTEL, 32 Friedhofstrasse,
 3. Herr Gökce G.SOYCAN, geboren am 20. Mai 1977 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66 119 SAARBRÜCKEN, 72 Spichererbergstrasse,
- 4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt: Herr Götec G.SOYCAN, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig vertreten und dies unter allen Umständen.

5.- Zum Kommissar wird ernannt

FIDUCIAIRE DomoLux SPRUNCK THEOBALD & PARTENAIRES, Experts Comptables, Société Civile, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer E 3.253, mit Gesellschaftssitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergass.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

5, rue Baachergaass, L-5444 SCHENGEN.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Soycan, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 septembre 2008, Relation: RED/2008/1083. - Reçu cent cinquante-cinq euros (155,00.-€) à 0,5% = 155,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 25. September 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008127625/7851/151.

(080149107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Tervalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.995.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

1. Monsieur Philippe GUY, Directeur de sociétés, domicilié au 28, boulevard République, F-92370 Chaville, représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

2. Monsieur Benoît BLONDIAU, Dirigeant d'Entreprises, domicilié au 22, avenue de la Résistance, B-4053 Chaudfontaine, représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

3. Monsieur Dirk SCHMIDT-HOLZMANN, Directeur de sociétés, domicilié au 46, Sohnstrasse, D-40237 Dusseldorf, représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constitution entre eux, à savoir:

Titre I^{er} . Objet - Raison social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TERVALUX S. à. r. l."

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000,-) divisé en DIX-HUIT (18) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas d'empêchement du gérant, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés collectivement. En cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux d'entre eux est requise.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente-et-un décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Philippe GUY, préqualifié, SEIZE PARTS SOCIALES	16
2) Monsieur Benoît BLONDIAU, préqualifié, UNE PART SOCIALE	1
3) Monsieur Dirk SCHMIDT HOLZMANN, préqualifié, UNE PART SOCIALE	<u>1</u>
TOTAL: DIX-HUIT PARTS SOCIALES	18

Toutes les parts ont été libérées intégralement par apport en nature de 18 (dix-huit) parts sociales de la Sàrl TERVAL France de droit français, dont le siège social est situé au 1810, avenue Roger Salengro F-92370 Chaville, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 410 792 485.

Les souscripteurs déclarent que les parts sociales de la société française sont à disposition de la société TERVALUX S.à.r.l. et que la valeur de cet apport correspond au moins au capital de la société constituée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à DEUX MILLE EUROS (€ 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réunis en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois.

Sont nommés gérants:

a) Monsieur Philippe GUY, Directeur de sociétés né à Madagascar, le 8 avril 1966, domicilié à F-92370 Chaville, 28, boulevard République;

b) La société anonyme «SGA SERVICES S.A.» ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118); Ayant comme représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né à Namur (Belgique), le 28 décembre 1959, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société anonyme «FMS SERVICES S.A.» ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) ayant comme représentant permanent Monsieur Daniel FELLER, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 23 mars 1956, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

(2). Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, par leur signature conjointe.

(3). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11941. — Reçu deux mille deux cent cinquante euros 450. 000 à 0,5% = 2.250.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008127629/219/143.

(080148666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kebel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.037.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

ici représenté par Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "KEBEL INVEST S.à R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39333. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 OCTOBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008128232/211/126.

(080149471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Orchalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.023.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "CHAUSSEA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4010, Esch-sur-Alzette, 86-88, Coin rue de l'Alzette et du X Septembre, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68832,

dûment représentée par son gérant Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, demeurant à F-54910, Valleroy, 106, avenue Charles de Gaulle, (France),

ici représenté par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130, Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ORCHALUX S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet le commerce de détail d'articles de textiles, de vêtements, d'accessoires et articles de maroquinerie.

La Société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte; toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptible de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée "CHAUSSEA S.à r.l", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3544, Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, né à Briey (54), (France), le 30 janvier 1963, demeurant à F-54910, Valleroy, 106, avenue Charles de Gaulle, (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2008, Relation GRE/2008/3894. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents. 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008127603/231/127.

(080149097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Alces, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.265.

Im Jahre zweitausendacht, den neunten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

"LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.", Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 37.604,

vertreten durch Frau Cécile DIVERCHY, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 3. September 2008,

Welche Vollmacht, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Vertreter der Komparentin und den Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1. "LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.", vorgenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ALCES", mit Sitz in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 19. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 622 vom 17. April 2007, abgeändert gemäss Urkunde von 14. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1465 vom 16. Juli 2007, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17 April 2007, veröffentlicht im Memorial "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1223 vom 21. Juni 2007, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 124.265, mit einem Kapital von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,00), eingeteilt in viertausend (4.000) voll eingezahlte Anteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

2. Alsdann fasst die Komparentin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den Nennwert der viertausend (4.000) bestehenden Anteile der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss:

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, das voll eingezahlte Gesellschaftskapital um einhundertsebzigttausend Euro (EUR 170.000,00) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,00) auf fünfhundertsebzigttausend Euro (EUR 570.000,00) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen.

Die Erhöhung des Gesellschaftskapitals wurde von der einzigen Gesellschafterin "LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.", vorgenannt, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einhundertsebzigttausend Euro (EUR 170.000,00) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den Nennwert der viertausend (4.000) bestehenden Anteile auf einhundertzweundvierzig Komma fünfzig Euro (EUR 142,50) pro Anteil festzusetzen.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, Artikel fünf der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertsebzigttausend Euro (EUR 570.000,00) eingeteilt in viertausend (4.000) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertzweundvierzig Komma fünfzig Euro (EUR 142,50)."

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr zweitausendachthundert Euro (EUR 2.800,00) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht deutsch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Vertreterin der Komparentin, erwähnt, hat dieselbe alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Follows the English Translation:

In the year two thousand and eight, on the ninth day of September,
Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.", a company under Luxembourg laws, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 37,604,

represented here by Ms Cécile DIVERCHY, private employee, residing professionally in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

by virtue of a proxy given under private seal on 3 September 2008,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declared and asked the notary to state that:

1. Such appearing party declared to be the sole shareholder of "ALCES", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 19 January 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 622 of 17 April 2007, modified by deed dated 14 February 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1465 on 16 July 2007, modified by deed of the undersigned notary on 17 April 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1223 of 21 June 2007, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 124,265, with a corporate share capital presently set at four hundred thousand euro (EUR 400,000.00), consisting in four thousand (4,000) fully paid up shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

2. The appearing party took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the par value of the four thousand (4,000) existing shares.

Seconde resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by one hundred seventy thousand euro (EUR 170,000.00), in order to raise it from its current amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.00) to five hundred seventy thousand euro (EUR 570,000.00), without creation of new shares.

The aforesaid increase of capital has been subscribed by the sole shareholder "LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.", previously named, and has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of one hundred seventy thousand euro (EUR 170,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to fix the par value of the shares at one hundred forty-two euro and fifty cents (EUR 142.50) per share.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5.** The company's corporate capital is fixed at five hundred seventy thousand euro (EUR 570,000.00), represented by four thousand (4,000) shares with a par value of one hundred forty-two euro fifty cents (EUR 142.50) each, entirely paid up."

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in German, followed by an English version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. LAC/2008/37097. — Reçu huit cent cinquante euros à 0,5%: 850 €.

Le Receveur ff. (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. September 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008127795/227/115.

(080148636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

I.T.U., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127317/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00762. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.522.

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 19 septembre 2008 que:

1. Mme Efrat PELED, née le 16 mai 1974, à Ramat Gan, Israël, résidant au 7A Hamarganit, Ramat Gan, Israël, est nommée gérante de catégorie B à compter du 19 septembre 2008, pour une durée indéterminée,

2. M. Andrew Louis COHEN, né le 18 mars 1967, à Melbourne, Australie, résidant au 9255 Doheny Road, Apartment 3004, West Hollywood 90069-3249, Californie, U.S.A., est nommé gérant de catégorie B à compter du 19 septembre 2008, pour une durée indéterminée,

3. Manacor (Luxembourg) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, enregistrée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 9.098, est nommée gérant de catégorie A à compter du 19 septembre 2008, pour une durée indéterminée,

4. Manacor (Luxembourg) S.A. est élue président du conseil de gérance, pour une durée indéterminée,

5. M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen (Pays-Bas), résidant professionnellement à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2008127411/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Milanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.331.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2008 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008126996/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Finonzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 septembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FINONZO S.A.

Régis DONATI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008127000/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.